

14/06/2019 au 20/06/2019

I. Affaires publiques

A. Assemblée nationale

[Question N° 20420 « Prolifération du frelon asiatique » - 18/06/2019](#)

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les conditions de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Cette espèce invasive, apparue sur le territoire en 2004, est aujourd'hui présente dans tous les départements de France métropolitaine, à l'exception des deux départements de Corse. Détruisant les populations d'abeilles, elle est nuisible à l'activité des apiculteurs. La lutte contre cet insecte nécessite des moyens humains et techniques. Or, à l'heure actuelle, l'État ne prend pas en charge la destruction des nids. Cette dernière est financée par des crédits locaux et européens. Il lui demande donc quelles sont les mesures envisagées pour permettre à l'État, demain, de prendre en charge la destruction de nids de frelons asiatiques, et ainsi limiter efficacement sa prolifération.

B. Sénat

[Réponse à la question N° 9231 du 7 mars « Politique de lutte contre les espèces exotiques envahissantes » - 20/06/2019](#)

Texte de la question

Mme Françoise Férat attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire** sur la mise en place de politiques permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes. La France, dans ses territoires métropolitain ou ultramarins, est fortement affectée par la présence de faune ou flore exotiques (ragondin, vison d'Amérique, frelon asiatique, liane papillon, rat noir, etc.) prenant le pas sur les espèces autochtones. Elles provoquent des dommages considérables sur les écosystèmes avec de possibles répercussions sur la santé et l'économie. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), elles constituent l'une des premières causes d'érosion de la diversité biologique au niveau mondial, après la disparition et la fragmentation des habitats. En 2016, 60 espèces parmi les 100 plus envahissantes au monde étaient présentes dans les Outre-mer. Elle lui demande si le bilan de la stratégie nationale lancée en 2016 pour lutter contre ces espèces est suffisant et si le Gouvernement envisage des actions complémentaires.

Texte de la réponse

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont susceptibles de développer des capacités d'expansion remarquables dans de nouveaux espaces colonisés, du fait de l'absence de leurs prédateurs naturels,

14/06/2019 au 20/06/2019

d'une forte capacité de dispersion et d'adaptation. Les vecteurs de propagation sont quasiment toujours liés aux activités humaines (transport de fret et de passagers, libération intentionnelle dans le cadre d'activité de loisirs, fuite de lieux de détention...), et il apparaît très clairement que le nombre de nouvelles introductions va en augmentant, corrélativement à la mondialisation des échanges. Face à ce constat, des incitations et réglementations ont été mises en place au niveau international, européen et national. L'Europe a ainsi publié en 2014 un règlement contraignant, basé sur une liste d'espèces régulièrement complétée, qui interdit les aspects de détention, transport, importation, introduction dans le milieu naturel, production, commercialisation, etc. Le règlement demande également aux États membres de prendre des mesures pour limiter les flux d'introduction de nouvelles espèces, gérer celles déjà présentes ou en voie d'expansion, surveiller les nouvelles apparitions et les fronts de propagation. Cette réglementation est actuellement mise en œuvre au niveau national à travers les articles L. 411-5 à L. 411-10 du code de l'environnement et vient compléter celle sur les dangers sanitaires du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et celle sur les espèces nuisibles à la santé humaine du ministère de la santé et des solidarités, qui concernent également les EEE, notamment celles ayant un impact économique et sanitaire. En parallèle, la stratégie nationale relative aux EEE, publiée en mars 2017, offre un cadre d'action pour coordonner les différents acteurs impliqués sur la problématique : associations de protection de la nature, opérateurs de l'État, administrations, gestionnaires d'espaces naturels, usagers du milieu rural, etc. À ce jour, outre des opérations de gestion menées sur un grand nombre d'espèces (sénéçon en arbre, jussies, erismature rousse, vison d'Amérique, muntjac de Reeves, écureuil de Pallas, xénope lisse...), des campagnes de communication sont menées auprès des établissements de conservation ainsi qu'auprès d'acteurs socio-professionnels concernés, et des formations sont organisées sur le sujet auprès des collectivités territoriales et d'acteurs locaux gestionnaires. Un centre de ressources national sur les EEE (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>), coanimé par l'agence française pour la biodiversité et le comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a été monté en décembre 2018 et recense les espèces problématiques, les opérations de gestion effectuées, les techniques utilisées ainsi que la réglementation existante. Il permet également de créer du lien au niveau des acteurs locaux concernés à travers une lettre d'information régulière

[Réponse à la question N° 9837 du 4 avril 2019 « Prolifération de la chenille processionnaire »](#)

Texte de la question

Mme **Isabelle Raimond-Pavero** attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire**, sur la prolifération de la chenille processionnaire. Le pullulement de la chenille processionnaire relève de plusieurs enjeux. L'enjeu est d'abord environnemental, puisque la seule réponse à sa prolifération se traduit par l'abattage de l'arbre contaminé, qui ne relève pas d'une extinction de la chenille mais plutôt d'une diminution du nombre de celles-ci, qui reviennent d'une année sur l'autre. Il concerne également l'enjeu de la santé publique, avec de nombreux dangers pour

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

l'homme et les animaux (inhalation de leurs poils, démangeaisons, œdème...). De nombreuses collectivités sont touchées par cette espèce et n'ont pas pour la plupart, les moyens techniques pour mener une lutte efficace, surtout lorsque celle-ci se traduit par des actions isolées. Le traitement phytosanitaire chimique sur de grands espaces nécessite souvent l'utilisation d'appareils équipés de lance, de canon ou alors par voie aérienne. Aussi, elle souhaiterait savoir comment l'État peut aider les collectivités à mettre à disposition des moyens à la hauteur de la prolifération de la chenille, dans le respect de l'environnement afin de le préserver, lui, ainsi que ses populations.

Texte de la réponse

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*), espèce de papillon originaire d'Europe, connaît effectivement une prolifération rapide depuis les années 1960 d'une part en raison des changements climatiques, d'autre part des transports de grumes. Bien que son lieu de reproduction soit situé en forêt, le papillon peut coloniser rapidement de nouveaux sites, y compris en espace ouvert pourvu qu'il y trouve les essences servant de nourriture pour les larves. La chenille dispose en outre de peu de prédateurs (coucou, mésange), ce qui contribue à son expansion. Les espèces proliférantes ayant un impact sanitaire au sens large (« santé » de l'environnement, santé des cultures et des élevages, santé humaine) sont susceptibles d'être réglementées par les ministères chargés de ces problématiques respectives (ministère de la transition écologique et solidaire, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ministère des solidarités et de la santé). Dans le cas des chenilles processionnaires, les espèces concernées étant originaires d'Europe, elles ne peuvent être réglementées par le ministère de la transition écologique et solidaire au titre des espèces exotiques envahissantes. Au niveau de la réglementation relative aux dangers sanitaires mise en œuvre par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le département de la santé des forêts a établi par arrêté du 31 juillet 2000 modifié la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire. Cet arrêté rend actuellement obligatoire la lutte contre la chenille processionnaire du pin, de façon permanente, mais uniquement dans le département de La Réunion ; la lutte contre la chenille processionnaire du chêne est, quant à elle, obligatoire sur le territoire métropolitain sous certaines conditions définies dans ce même arrêté modifié. Lorsque la lutte est réalisée pour des motifs de protection de la santé publique, la gestion de ce phénomène relève de la compétence des maires et du préfet eu égard au pouvoir de police dont ils disposent afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques en application du code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L. 2212 2 et L. 2215 1. Au niveau du ministère des solidarités et de la santé, des informations et recommandations sanitaires sont disponibles sur le site internet des Agences régionales de santé concernées. Récemment, la loi no 2016 41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a créé un nouveau chapitre dans le code de la santé publique relatif à la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine afin de pouvoir organiser à l'échelle du territoire national la lutte contre de telles espèces. Le décret d'application no 2017 645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte

14/06/2019 au 20/06/2019

contre trois espèces d'ambrosie (ambrosie à feuilles d'armoise, ambrosie trifide et ambrosie à épis lisses) a été pris en application de cette loi et pourrait être modifié par la suite afin de viser d'autres espèces végétales ou des espèces animales, telles que les chenilles processionnaires, dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. Pour étayer l'intégration des chenilles processionnaires dans cette liste, tout comme pour l'ambrosie, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie afin de mener une expertise sanitaire rapportant le caractère prolifique de ces espèces et leur impact au plan de la santé publique. À la suite de cette évaluation, les mesures de prévention et de lutte prévues dans le décret pourraient être complétées ou adaptées. L'inclusion dans le décret rendrait l'élaboration d'arrêtés préfectoraux obligatoires et ainsi la création de mesures de lutte cohérentes entre les territoires, et ce en fonction du taux d'infestation.

II. Médias

A. Nuisibles

[Le fléau des punaises de lit en Limousin – France 3 Régions – 14/06/2019](#)

L'invasion des punaises de lit, problème de santé publique en pleine recrudescence. Le Limousin n'est pas épargné. La punaise de lit ne transmet pas de maladie mais provoque des démangeaisons. Pour s'en débarrasser, c'est un parcours du combattant.

« Les punaises étaient logées à la tête du lit, sous le drap-housse, ces bêtes venaient me mordre la nuit. Marguerite Pradeau, victime limougeaude de punaises de lit »

C'est un envahisseur aussi petit que tenace. Qualifiées de problème de santé publique, les punaises de lit empoisonnent la vie de dizaines de milliers de Français. Ces insectes ont la particularité de piquer les dormeurs la nuit en leur pompant du sang. La punaise ne transmet pas de maladie mais peut causer des démangeaisons sévères.

[LES PUNAISES DE LIT 101: SEPT ÉTAPES POUR SE DÉBARRASSER DES PASSAGERS CLANDESTINS ET PROTÉGER VOS VACANCES CONTRE LES INSECTES – Mirroir Mag – 14/06/2019](#)

C'est un fait scientifique: les punaises de lit ont évolué aux côtés des humains et sont devenues, pendant des milliers d'années, le fléau ultime des voyageurs.

Ils peuvent vivre n'importe où. Selon le groupe d'entomologie international Bugs Without Borders, ils peuvent être trouvés dans les transports en commun et même dans les cinémas. Mais bien sûr, les hôtels, les motels et les endroits où les gens s'assoupissent sont le terrain de prédilection de la punaise de lit.

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

Les punaises des lits sont des voyageurs insouciantes. Ne pensez pas que le simple fait de séjourner dans un hôtel cinq étoiles vous donne droit à une classe de punaises différente.

[Rats des villes : aux armes citoyens ! – LCI – 15/06/2019](#)

La prolifération des rats est devenue un sujet de grandes préoccupations dans les grandes villes, notamment à Paris. Des riverains excédés ont parfois décidé de prendre le problème à bras-le-corps.

Les rats seraient quatre millions à vivre dans les sous-sols de la capitale. Ces rongeurs ne se contentent plus de coloniser les égouts. Ils ont aussi envahi les parcs. La mairie du 17ème arrondissement de Paris a mis en ligne un site qui permet aux riverains de signaler des rats quand ils en voient. Plus de 4 000 signalements y ont été enregistrés depuis un an.

[Des cages trappes pour lutter contre les ragondins – l'Est Républicain – 16/06/2019](#)

Plusieurs habitants de Chauenne s'inquiètent de la présence de cages trappes dans les champs environnants. Ils incriminent les pièges dans la disparition de leurs chats. La maire de la commune s'en défend et explique que ces dispositifs, légaux, luttent contre la prolifération des ragondins.

La SPA de Besançon a récemment recueilli les plaintes de plusieurs habitants de Chauenne ayant perdu leurs chats. Ces personnes, très attristées, accusent les cages trappes, installées un peu partout dans les champs qui environnent la commune, d'être à l'origine de la disparition de leurs félins domestiques. La société de protection animale s'interroge sur la légalité de ces dispositifs de piégeage.

[Narbonne : alerte en centre-ville... à cause d'un fumigène anti cafards – L'Indépendant – 16/06/2019](#)

Les secours se sont rapidement déplacés sur les lieux.

Ce dimanche 16 juin, vers 18 h 30, les pompiers narbonnais reçoivent un coup de téléphone inquiétant. Une personne signale un départ de feu dans un immeuble de l'hyper-centre, sur le cours Mirabeau. De la fumée aurait été vue émanant du lieu.

Ni une, ni deux, les secours se rendent sur place, tout comme un équipage de la police. Deux engins de lutte contre les incendies et une ambulance sont positionnés devant l'immeuble, sous les regards surpris des nombreux badauds.

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

[À Bergerac, halte aux moustiques tigres – France Bleu Régions – 17/06/2019](#)

La mairie de Bergerac a fait de la prévention sur le marché de la commune mercredi matin pour éviter la propagation des moustiques tigres dans la ville. Le mot d'ordre à destination des habitants : supprimer les eaux stagnantes.

Il serait arrivé à Bergerac en 2015. Le moustique tigre est très petit mais il peut transmettre des maladies tropicales tels que la dengue, le chikungunya ou encore le zika.

[Drôme - Le moustique tigre s'est installé chez nous – Peuple Libre – 17/06/2019](#)

Depuis la mi-mai, les moustiques tigres ont recommencé à attaquer dans les jardins de Valence et des communes alentours. Le point sur l'implantation en Drôme de ces nuisibles très envahissants.

Ça pique ! C'est ce que constatent les Valentinois qui ont vu le moustique tigre recommencer à attaquer dans les jardins dès ce mois de mai. « Les premiers signalements de moustiques tigres sur certains quartiers de la ville ont été faits en 2016 et c'est à l'été 2018 que leur population a explosé avec des signalements sur toute la ville, à part le Polygone et le centre-ville où il y a moins de jardins propices à leur propagation » constate Florence Giraud du service « santé environnement » de la ville de Valence.

[Moustique tigre. La Seine-et-Marne en surveillance renforcée – Actu – 17/06/2019](#)

Le conseil départemental de Seine-et-Marne veut sensibiliser les habitants pour éviter la prolifération du moustique tigre, qui est implanté et actif dans le département.

Jusqu'au 30 novembre, la **Seine-et-Marne est en surveillance renforcée**. Dans un communiqué, le conseil départemental de Seine-et-Marne active un dispositif de surveillance concernant la **prolifération de moustiques tigre**, puisque l'insecte est considéré comme **implanté et actif dans le département**

[Punaises de lit à Toulouse : le collectif Droit au logement demande à l'Etat d'intervenir – La Dépêche – 17/06/2019](#)

Hormis les démangeaisons, les punaises de lit provoquent de nombreux autres problèmes

Le collectif Droit au logement appelle à des rassemblements dans toute la France ce mercredi. À Toulouse, où le nombre de logements impacté a augmenté depuis plusieurs années, il aura lieu place de la Daurade. Objectif : réclamer des moyens aux collectivités pour agir contre les punaises de lit.

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

Ceux qui ont été confrontés aux punaises de lit savent à quel point il est compliqué de s'en débarrasser. Envahissants et prolifiques, ces insectes buveurs de sang sont la source de nombreux problèmes : démangeaisons, manque de sommeil, angoisses, risques d'infection et d'allergies...

Hélas, ils sont de plus en plus présents sur le territoire français. Alors que dans les années 1950, grâce aux insecticides, les punaises de lit avaient quasiment disparu, l'association Droit au logement (DAL) qui se base sur les chiffres de la Chambre syndicale de désinfection, désinsectisation et dératisation, estime qu'en 2017, 200 000 foyers étaient infestés en France.

François Piquemal, porte-parole du DAL à Toulouse, indique que dans la Ville rose, le nombre de logements touchés aurait augmenté de 65 % entre 2014 et 2016. Cité universitaire, bâtiments HLM, chambres d'hôtel : les articles relatant les déboires de Toulousains confrontés à ce problème sont nombreux ces deux dernières années.

Justin Borckholz, gérant de l'entreprise de désinsectisation Trapavol confirme que le nombre d'interventions est en hausse.

« Historiquement, on traitait beaucoup d'hôtels, mais depuis trois ans, on rencontre beaucoup de particuliers. Les personnes qui sont amenées à voyager, comme les commerciaux, sont nombreuses », témoigne-t-il. Ces interventions sont généralement payées par le locataire, or, leur coût est assez élevé. Pour une pièce de taille moyenne, il faut déboursier environ 200 €. Cette somme devrait être payée par les collectivités et l'Etat, estime le DAL.

Dans ce cadre, il organise la journée nationale « Oh Punaise », ce mercredi. Des rassemblements auront lieu partout en France. Dans la Ville rose, il se tiendra devant le Service communal d'hygiène et de santé situé 2, place de la Daurade, à 10 h 30. « Le but de ce rassemblement est de mettre ce sujet sur la table. Il est peu évoqué, alors qu'il s'agit d'un problème de santé publique. À Toulouse, beaucoup d'habitants sont désœuvrés et ne savent pas quoi faire », souligne François Piquemal. Pour lui, cette question des punaises de lit est loin d'être un problème mineur. « Elles posent des questions de santé et des questions sociales, et remettent en cause tout un système : celui des insecticides chimiques et du tourisme de masse. »

« Le but de ce rassemblement est de mettre ce sujet sur la table. Il est peu évoqué, alors qu'il s'agit d'un problème de santé publique. » François Piquemal, porte-parole du DAL, à Toulouse. 200 euros la désinsectisation. C'est le coût moyen pour une pièce de taille moyenne lorsqu'on fait appel à une entreprise spécialisée.

« Historiquement, on traitait beaucoup d'hôtels, mais depuis trois ans, on rencontre beaucoup de particuliers. »

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

[Punaises de lit : que faire en cas d'attaque ? – 60 millions de consommateurs – 18/06/2019](#)

De la simple piqûre à l'urticaire, la punaise de lit peut vite devenir un cauchemar. Traitement, désinsectisation... Nos conseils pour s'en débarrasser.

Pas plus grandes que des miettes de pain, elles se glissent dans votre lit et s'y reproduisent, sans bruit, à un rythme impressionnant... Les punaises de lit sont depuis plusieurs années les premiers envahisseurs contre lesquels interviennent les sociétés de désinsectisation.

Cimex lectularius et Cimex hemipterus sortent de leur cachette quand elles ont faim. Elles parcourent alors les quelques mètres qui les séparent des humains présents et en puisent le sang dont elles ont besoin.

[Vous n'avez rien à craindre des rats qui grouillent dans votre ville – Slate – 18/06/2019](#)

La Mairie de Paris mène une bataille contre les rongeurs. Pourtant, ils n'ont pas du tout la peste!

Engagée le 4 mars, la campagne 2019 de dératisation de la capitale court jusqu'au 28 juin, soit sur une durée deux fois plus longue que les années précédentes. En cause: «*La visibilité de plus en plus grande des rats dans Paris*», indiquait alors à nos confrères du Parisien Bruno Lassalle, adjoint à la direction de protection des populations de la préfecture de police, dont dépend l'unité de prévention des nuisances animales. Si en 2016 les agents de cette unité avaient aperçu des rongeurs dans 14% des immeubles visités, le pourcentage avait grimpé à 21% l'année suivante et à 24% en 2018.

[Des mal-logés manifestent contre le «fléau» des punaises de lit – Le Figaro – 19/06/2019](#)

Apparu aussi dans : 20minutes média, Libération, Cbanque, La Minute, France 24, NouvelObs, NordNet, Boursorama, L'avenir Belgique, Orange, l'Express, Medisite, RTL Belgique, Agence France Presse, Ma Santé Facile

Démangeaisons sévères, insomnies, risques d'infection: des mal-logés ont manifesté mercredi à Paris contre les punaises de lit, ce «fléau» qui selon eux, infeste les hébergements d'urgence et les habitats précaires qu'ils occupent.

«On se gratte toute la journée, des plaies s'ouvrent et les maladies arrivent», témoigne Philippe, 62 ans. Sans logement pendant huit mois à la suite d'une expulsion, il a été hébergé dans des hôtels du 115 (numéro d'urgence pour les sans-abri), «infestés par les punaises», dit-il. Selon l'association Droit au Logement (DAL), qui avait appelé à manifester, au moins 400.000 sites sont infestés aujourd'hui en France, dont 100.000 en Île-de-France, contre 200.000 en 2016 et 2017.

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

«Les punaises de lit ont connu une prolifération exponentielle ces dernières années», déplore l'association, qui se réfère aux données récoltées par la Chambre syndicale de désinfection, désinsectisation et dératisation (CS3D). «Il faut que ce fléau soit considéré comme un problème de santé publique et que soit mis en place un programme de prévention et d'éradication, comme on le fait pour les rats», demande le porte-parole du DAL, Jean-Baptiste Eyraud. Selon lui, le phénomène touche plus particulièrement les personnes mal-logées car «elles n'ont pas les moyens de lutter contre l'invasion».

[L'actu du jour. Rats, Hermès, kayak – Le Télégramme – 19/06/2019](#)

Des rats difficiles à déloger de locaux techniques de la piscine de Recouvrance à Brest ; la passion pour les chevaux de la maison Hermès représentée à l'expo des Cabinets de Curiosités à Landerneau ; rencontre avec un jeune Gouézécois, l'un des grands espoirs du kayak masculin français... Le point sur l'actu du jour dans le Pays de Brest, Landerneau et Châteaulin.

[Punaises de lit: comment se débarrasser de ce fléau? – BFMTV – 20/06/2019](#)

Stéphane Bras porte-parole de la chambre syndicale de dératisation, désinsectisation et désinfection a donné ses conseils de professionnel ce jeudi sur RMC pour se débarrasser de cet insecte qui peut entraîner une nuisance psychologique forte.

A défaut d'être agréable, ce phénomène est au moins égalitaire. Les punaises de lit sont un fléau qui touche tout le monde, les mal-logés comme les personnes vivant dans des logements luxueux. Leur unique nourriture est notre sang et leur piqûres sont désagréables, nombreuses et peuvent provoquer des réactions allergiques.

[Nice : rappel des bonnes pratiques pour éviter la prolifération de rats dans la ville – France 3 Régions – 19/06/2019](#)

L'été, la chaleur, la fréquentation touristique et la multiplication des incivilités et insalubrités provoquent l'augmentation de la présence des rongeurs. A Nice, la ville et la Métropole listent les bons réflexes.

La ville et la Métropole rappellent que "les rats sont en mesure de proliférer en surface s'ils disposent d'endroits de nidification, de nourriture et d'eau" et que chacun a un rôle capital à jouer dans le quotidien.

[Creil : alerte aux cafards sur le Plateau Rouher – Le Parisien – 19/06/2019](#)

Article à contenu payant

Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N°24

14/06/2019 au 20/06/2019

[Toulouse. Aux Izards, les habitants s'inquiètent de la présence de rats autour d'un stade à l'abandon – Actu Toulouse – 20/06/2019](#)

Un stade de foot non utilisé, pas entretenu et envahi par des rats... L'histoire ne se déroule pas dans un pays du tiers-monde mais dans le quartier des Izards, au nord de Toulouse.

« Je n'amènerai pas des jeunes sur un terrain de foot rempli de rats ! ». Tel est le constat effectué par Patrick Rathberger, habitant de ce quartier sensible, et président d'un club de foot dont la structure est en cours de montage, et qui espère bien pouvoir fouler prochainement la pelouse du stade Rigal, non utilisé depuis près d'un an.

[Les produits phytosanitaires collectés en déchetteries – l'Est Républicain – 20/06/2019](#)

Ce mercredi 26 juin, le Grand Besançon et le Sybert organisent une action de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires. En partenariat avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), l'action mettra en avant la source d'Arcier, impactée par ces substances.

B. Audio-visuel

[Les punaises de lit – RMC – 20/06/2019](#)

Emission radio sur les punaises de lit. Invité : Stéphane Bras, porte-parole de Chambre syndicale de la dératisation, désinsectisation et désinfection - Plus de 400000 sites sont touchés par les punaises de lit. La punaise de lit voyage avec les voyageurs.

[Les punaises de lit est un fléau à Paris, qui a incité l'association Droit au Logement à manifester – France Bleu – 20/06/2019](#)

Reportage radio de Mélodie Pépin, qui a rencontré des locataires qui n'en peuvent plus. Les bailleurs assurent agir.

[Les punaises de lit sont un vrai fléau – France Bleu – 20/06/2019](#)

Journal de 12h : Selon le DAL, on compte 100000 logements concernés en Ile-de-France (par les punaises de lit)